

PÊCHÉS ET STRATÉGIES DE DEVELOPPEMENT
DISCOURS ET PRATIQUES

par

J. WEBER e-t A. FONTANA

RAPPORT INTERNE
N° 53



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

联合国粮食及农业组织

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

FIP:SFD/83/12

April 1983

PECHES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT
DISCOURS ET PRATIQUES

par

J. WEBER(" e-t A. FONTANA⁽²⁾

RESUME

Les discours sur le développement des pêches dans les pays en développement sont déterminés par l'assimilation abusive entre richesse nationale et exportations; par la croyance en une efficacité supérieure des formes industrielles de pêche, par une réduction hâtive de la pêche artisanale à ses seuls effets sociaux. Dans le cas sénégalais, la pêche artisanale démontre qu'il est possible de concilier rentabilité élevée du capital, faiblesse de l'investissement, forte utilisation de main d'oeuvre et taux élevé de valeur ajoutée. Substituer l'analyse des faits à la doctrine du "il n'y a qu'à" issue des discours dominants suppose un développement intensif des recherches de base, sur longue période; or la nature des recherches entreprises comme le développement des pêches, est déterminée par la division internationale du travail. Cette même division internationale tend à placer les pêcheries artisanales dans une situation accrue de dépendance et de fournisseurs à bas prix à l'égard des pays riches : cette tendance risque de s'accroître avec la création des Z.E.E.

(1) Economiste de l'ORSTOM ; (2) Biologiste de l'ORSTOM, chercheurs au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (ISRA) B.P. 2241 DAKAR.

I N T R O D U C T I O N

L'intérêt pour les aspects non biologiques des activités de pêche est récent et doit être porté au crédit des biologistes des pêches eux-mêmes. Ce caractère récent explique peut-être que les aspects économiques et sociaux des pêches soient encore appréhendés à travers une série de mythes relatifs à l'efficacité économique et l'importance sociale des divers types de pêche. Le discours sur le développement est souvent éloigné des pratiques mises en oeuvre ; **mais** ce discours se rattache aux "préconceptions" (CHAUVEAU, 1983) de ce qu'est l'activité de pêche et de ce que "doit-être" le "**développement**". Il s'agit de faire justice de ces mythes en s'appuyant sur des travaux de recherche de base indispensables à la compréhension du secteur en tant que totalité structurée dans un environnement national et international en rapide évolution.

I . P E C H E S , D E V E L O P P E M E N T , M Y T H E S E T R E A L I T E S

1. "LA PECHE INDUSTRIELLE EST EFFICIENTE ECONOMIQUEMENT, LA PECHE ARTISANALE EST EFFICIENTE SOCIALEMENT".

Le cas sénégalais nous enseigne que la plus efficace des deux formes n'est pas celle qui repose sur une technologie lourde.

1.1. Investissements

Les artisans travaillent avec plus de 70 % de fonds propres, contre 4 à 5 % pour la pêche industrielle, laquelle bénéficie des avantages substantiels du code des investissements, du Crédit Maritime, de l'aide des banques et organismes financiers (FREON-WEBER, 1981 ; FONTANA-WEBER, 1983 ; AUBERTIN, 1983 ; CHAUVEAU, 1983).

1.2. Profits

Les taux de profit du capital (Produit net / Capital investi) sont de l'ordre de 50 à 70 %/an en pêche artisanale, contre 3 à 7 % dans la pêche industrielle.

1.3. Emplois

L'industrie emploie 2 700 marins ; l'artisanat en emploie 27 000 (SOCECO-PECHART, 1982 ; 1983).

Pour le prix d'un sardinier employant 12 personnes, on peut équiper 50 unités artisanales de senne tournante, employant 1 500 personnes et produisant 30 fois plus de poisson.

Le coût de création d'un emploi est de **0,2** millions CFA dans l'artisanale contre **4,4** millions CFA dans l'industrielle.

1.4. Utilisation des captures

La pêche industrielle rejette au moins 45 % de ses prises, contre moins de 5 % pour la pêche artisanale, celle-ci livrant aux transformatrices (donc créant de la valeur), les espèces non commercialisables en frais (mais pas seulement celles-ci).

Notons que les rejets de poisson-mort ne sont pas pris en compte dans le discours sur l'efficacité, celui-ci reposant sur des critères de rentabilité de la firme et non sur celui des coûts ou bénéfices pour la collectivité.

1.5. Utilisation de la ressource

La pêche artisanale est incomparablement plus sélective que la pêche industrielle.

De plus, dans le cas sénégalais, on observe des tentatives spontanées d'auto-réduction des captures, pour faire face aux fluctuations de cours, sur certaines espèces (pélagiques). La pêche artisanale peut réagir avec beaucoup plus de souplesse aux variations de l'environnement, écologique et économique (FREON-WEBER, 1981 ; WEBER, 1980).

1.6. Création de richesse

Le taux de valeur ajoutée (seul critère pertinent d'évaluation de la création de richesse) se situe aux environs de 60 % en pêche artisanale contre moins de 30 % en pêche industrielle.

1.7. Exportations

40 % des exportations (équivalent frais) sont fournies par l'artisanat, représentant moins de 10 % de la valeur totale des approvisionnements des exportateurs.

L'illusion d'une supériorité de l'industrielle pour la création de richesse ne viendrait-elle pas de là ?

Ainsi, la pêche artisanale apparaît comme la plus efficiente, socialement et économiquement, du point de vue de la ressource, de la collectivité **nationale** et de l'entreprise.

2. LE DISCOURS DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PLANIFICATION

2.1. La logique qui sous-tend les discours dominants sur le développement des pêches est à peu près la suivante :

La pêche artisanale est une forme de production "dépassée", qu'il s'agit de faire évoluer vers des formes "supérieures", d'abord **semi-industrielles**, puis industrielles dans un second temps. Quel pays (en développement ou non) n'a pas dans ses cartons des projets de flottilles "de transition" **ou "intermédiaires"** ?

On compte sur les "effets d'entraînement" de l'industrie pour contribuer à l'accumulation du capital. Et sur les devises tirées de l'exportation pour équilibrer le commerce extérieur. Quand à la **pêche** artisanale, elle "fournit des emplois et nourrit l'intérieur". De là à confondre l'entrée de devises avec le solde des exportations, ou mieux encore l'entrée de devises avec la création de richesses, il n'y a qu'un pas vite franchi. "Le pétrole bleu, avenir du Sénégal : la pêche, premier secteur de l'économie avec 20 % des recettes d'exportation" titre la presse nationale.

On accordera donc des subventions **à** l'exportation, des crédits aux industriels et les avantages substantiels d'un code des investissements généreux.

Les **difficultés** d'approvisionnement du marché intérieur sont attribuées aux marges excessives d'une profession dont la "moralisation" est **présentée** comme panacée. L'intermédiaire n'a pas le même statut social suivant qu'il écoule ses **produits vers** les marchés de l'intérieur ou à l'exportation. Dans le premier cas, il n'a pas accès au crédit et recourt à des **matériels vétustes**, souvent renouvelés ; son image officielle est celle d'un "profiteur". Dans le second cas, il accède à l'aristocratie des "Opérateurs Economiques", aux honneurs, aux crédits, aux avantages divers, subventions, code des investissements. Plus d'une société auréolée du prestige de l'Exportateur ne doit celui-ci qu'au labeur vilipendé des mareyeurs qu'elle emploie (SEPM, 1980).

Le caractère "dépassé" de la **pêche** artisanale se traduira par une énergie peu commune déployée pour remplacer la pirogue par des embarcations "plus efficaces" mais qui ont **toutes, jusqu'à** présent, démontré leur infériorité, sauf sur le plan du prix de revient. **ô** combien supérieur ! (WEBER FREON, 1981 ; BRENDEL, 1983 ; SEPM, 1980).

Quant à la **transformation** artisanale, il s'agit aussi de la faire "évoluer", d'augmenter sa productivité, de **tel**le sorte qu'elle puisse... exporter. Ce qu'elle **fait déjà**, bien qu'à travers des circuits non contrôlés, "non structurés".

Cette logique de développement se traduit en chiffres :

Captures débarquées au Sénégal = 100 %		Financements inscrits au plan = 100 %	
Pêche artisanale	: 65 %	Pêche artisanale	: 23 %
Pêche industrielle	: 35 %	Pêche industrielle	: 77 %

(d'après Ministère du Plan et de la Coopération, 1981)

2.2. Les préconceptions à l'épreuve des faits

Quatre années d'**observation**, confirmées par les travaux d'autres équipes à travers le monde, montrent qu'en aucun cas il n'existe de "filiation" entre pêche artisanale et pêche industrielle : il s'agit de deux formes radicalement différentes d'exploitation des mêmes ressources. La pêche artisanale évolue, rapidement... vers une pêche artisanale plus performante, non pas vers une quelconque pêche industrielle (CHAUVEAU, 1982). La pêche dite industrielle répond (ou devrait répondre) à une logique d'entreprise ; la pêche artisanale trouve un **compromis** entre logique d'entreprise et réponse aux problèmes des **sociétés** rurales des pays en développement : disponibilité monétaire et emplois. On "invente" en Occident le partage du travail, sur quoi se fonde la pêche **artisanale**(1) et bien souvent l'agriculture et l'artisanat, dans des pays à sous emploi tragique ; dans ces mêmes pays, par un curieux retournement, les "experts" accorderont les faveurs de l'investissement à des activités à faible utilisation du travail. La **pêche** artisanale démontre quotidiennement, au Sénégal, qu'il est possible de concilier rentabilité élevée du capital, faiblesse de l'investissement et forte utilisation de main d'oeuvre, taux élevé de valeur ajoutée.

Qu'en est-il de la **contribution** de la pêche à la richesse nationale ? On ne répétera **jamais** trop que celle-ci ne s'évalue pas en entrée de devises, mais en valeur ajoutée. Or, la valeur ajoutée par l'ensemble du secteur ne représente guère que 4 à 5 % de la PIB. sur 37 milliards CFA d'exportation, il ne reste guère que 10 milliards dans le pays. Encore faudrait-il prendre en compte le poids des subventions, détaxes, avantages fiscaux, prêts bonifiés etc..., pour l'instant mal évalués. Si la pêche peut et doit jouer un rôle **important** dans le développement, les évaluations économiques **qui** en sont faites ne conduisent-elles pas à placer en elle des espoirs démesurés par rapport à la réalité ?

(1) Tel est l'argument explicite des pêcheurs pour expliquer des équipages supérieurs aux besoins : "il faut donner du travail aux frères pour qu'ils puissent dresser la tête au lieu de mendier" (interview de pêcheur à Djifère;)

2.3. Comment définir pêche industrielle et pêche artisanale ?

Certaines pirogues sont plus grande que certains chalutiers ; la taille des embarcations n'est donc pas un critère pertinent et absolu.

La rentabilité du capital n'est pas non plus un critère discriminant nous l'avons vu.

Les deux formes de pêche se distinguent par la proportion d'inputs importés. Les unités industrielles sont entièrement importées, quand la pêche artisanale n'importe que ses moteurs hors-bord et ses filets synthétiques. Le carburant représente 12 à 16 % du chiffre d'affaire des unités artisanales, contre 2.5 à 30 % pour les unités industrielles : 190 litres par tonne débarquée artisanalement, contre 450 litres par tonne débarquée en pêche industrielle.

La gestion, nous l'avons vu, n'est pas non plus un critère à l'avantage de la pêche industrielle, et elle peut encore être notablement améliorée par des actions de formation en pêche artisanale.

Les deux formes de pêche se trouvent en concurrence sur de nombreux stocks. Elles n'en sont pas moins complémentaires : les unités industrielles peuvent accéder à des stocks inaccessibles aux pirogues, stocks hauturiers, stocks profonds, ou stocks côtiers impliquant le recours à des engins que ne peuvent utiliser des pirogues (chalut à crevettes par exemple). Il s'agirait donc de passer du discours évolutionniste à une planification des choix technologiques basés sur des critères d'accessibilité des stocks en n'oubliant pas qu'un choix technologique est un choix social.

En fin de compte, la différence la moins pertinente n'est peut-être pas celle-ci, avancée sous forme de boutade : "**la différence** entre pêche industrielle et pêche artisanale est que dans l'industrielle, le capitaine est à l'abri".

II . P L A N I F I C A T I O N D U D E V E L O P P E M E N T , D E V E L O P P E M E N T D E S R E C H E R C H E S

1, LA RECHERCHE DE BASES CONCEPTUELLES

A l'heure actuelle, dans de nombreux pays, pas seulement en développement, le **plan** se résume à un catalogue de projets, sans visée globale cohérente, Pour que celle-ci soit possible, il est indispensable que l'activité de pêche soit pensée comme une totalité structurée, de la capture à la **consommation**, chaque élément de cette totalité participant de tous les autres et ayant sur eux des effets précis, dans un contexte **national** et international en évolution **rapide**.

Il ne s'agit plus de s'appuyer sur le "bon sens", mais sur des travaux de recherche méticuleux, pluridisciplinaires, de longue haleine. Pas de **planification** des pêches sans évaluation rigoureuse des ressources et de leur capacité de renouvellement. Pas de planification des pêches sans évaluation **rigoureuse** des coûts et des revenus aux différents niveaux du **svs**-tème. sans analyse **précise** des interrelations entre ces niveaux.

Nous l'avons vu, il y a loin de la réalité des faits aux discours dominants qui rejettent vers le "social" la pêche artisanale et pour cela en prônent la préservation, Que dire d'une "**science**" économique qui jette vers le "social" (**i.e.** l'incontournable) ce qu'elle refuse d'appréhender ? Dépassant quelque peu la recherche d'une allocation optimale des **ressources**, refusant le "bon **sens**" comme catégorie scientifique, l'économie dont nous nous prévalons veut se donner comme champ l'étude des bases matérielles des rapports sociaux.

2. L'EXAMEN DES CHOIX TECHNOLOGIQUES

Ainsi la technologie est-elle inséparable du contexte économique et social dans lequel elle est mise en oeuvre (ORSTOM-CVRS, 1979). Il n'est pas évident que les techniques dites avancées (ce **qui** signifie souvent lourdes) soient les plus efficaces économiquement et socialement : l'exemple de la pirogue sénégalaise, **jusqu'à** présent inégalée en dépit des efforts répétés à grands frais, en est une démonstration.

On peut se demander si les "meilleures" innovations ne sont pas susceptibles de provenir des sociétés de pêcheurs elles-mêmes ; innovations techniques, mais aussi et surtout innovations "sociales" fournissant les "encadrements" (GOUROU, 1983) sans lesquels la technologie reste sans effet. L'échec répété et **généralisé** des coopératives de pêche est là pour le rappeler brutalement : une technologie ne produit ses effets qu'à travers un processus **d'appropriation sociale** par ceux qui la mettent en oeuvre.

Nous retrouvons ici, indirectement, une autre différence importante entre formes artisanale et industrielle. En pêche industrielle, l'activité est subordonnée à un certain type de technologie ; en pêche artisanale, la technologie est appropriée par les pêcheurs (et non "adaptée" aux pêcheurs), subordonnée aux **conditions** sociales de sa mise en oeuvre.

3. L'INDISPENSABLE RECHERCHE DE BASE

Produire des scénarios d'aménagement, fournir les éléments nécessaires à la prise de décision cohérente et les moyens de tester les effets de cette décision aux différents **niveaux** du système, tels sont les buts poursuivis par la recherche.

Cela suppose un énorme travail de collecte de données de base sur de longues périodes, tant **biologiques**, qu'écologiques, **économiques, sociales** et historiques.

Cela suppose la liberté du chercheur, pas toujours évidente en de trop nombreux pays ; cela suppose que la recherche soit envisagée comme base de la planification, non comme son alibi.

Ici encore, les faits mettent les discours à rude **épreuve** : **qui** ne prône en effet le nécessaire développement de la recherche ? Mais la recherche, comme le développement, est insérée dans la division internationale du travail dans un monde en crise. S'il est relativement facile de financer des travaux sur **des problèmes** industriels il est loin d'en aller ainsi pour des recherches sur la commercialisation locale ou la transformation artisanale.

Il est plus aisé d'obtenir un ordinateur de grande puissance que le salaire de deux enquêteurs **?** un véhicule que du carburant, de financer des **équipements** que **leur** fonctionnement.

III . M A R C H E M O N D I A L E T P E C H E A R T I S A N A L E

L'intérêt pour le maintien, voire le développement de la pêche **arti-**sanale, est récent. Si on lui reconnaissait volontiers une fonction "sociale", seul **l'IRCLAM** démontrait son efficacité économique (THOMSON, 1980), ses capacités d'évolution, d'adaptation aux situations de crise, suivi par d'autres équipes - dont : celles du CRODT (J. WEBER, 1980) et de Rhode Island University (SUTINEN, POLLNAC, JOSSERAND, 1981). En Afrique de l'ouest, il y a peu, parler de l'efficacité de la pêche artisanale ou du mareyage "tra-ditionnel" était suspect de passeisme.

Contradictoirement, l'intérêt nouveau et généralisé accordé aux pêches artisanales ne doit pas être constaté sans méfiance par l'observateur.

1. L'ACCES A LA RESSOURCE ET FLOTTILLES "LOINTAINES"

La création des **Z.E.E.** rend plus difficile et précaire l'accès aux stocks par les grandes nations de pêche. L'évolution du coût du carburant à son tour renchérit celui du poisson, le plaçant à un niveau voisin de celui des volailles et au-dessus de celui des produits laitiers.

Les armements "industriels" nationaux ont, dans l'ensemble, fait long feu. Coût du carburant, frais financiers, coût des équipements ont sérieusement érodé des marges bénéficiaires étroites. Les pays du Tiers-Monde deviennent le déversoir des vieilles unités **semi-industrielles** des pays riches et la conséquence en est l'âge respectable des armements nationaux : de 17 à 24 ans d'âge moyen selon les types de bateaux au Sénégal.

2. PECHE ARTISANALE ET EXPORTATION

Dans ce contexte, la pêche artisanale peut devenir "**intéressante**" pour l'approvisionnement des pays riches. Moins consommatrice de carburant (12 à 16 % du chiffre d'affaire contre 25 à 30 % dans l'industrielle), utilisant une main d'oeuvre nombreuse mais peu rémunérée (de l'ordre de 20 000 F **CFA/mois** contre 50 000 CFA dans l'industrielle), elle débarque à des prix de loin inférieurs à ceux de la pêche industrielle. Evolutive, la pêche artisanale peut augmenter son rayon d'action, améliorer la conservation à bord donc la qualité du produit (WEBER, 1983).

Dans toutes les périodes de crise d'approvisionnement des pays riches, les pêches, artisanales ont connu un fort développement. Ce fut le cas de celle du Sénégal à la faveur des deux guerres. Dans les années cinquante, les industries du poisson étaient approvisionnées en quasi totalité par la pêche artisanale, laquelle s'est ensuite autonomisée progressivement avec le développement du mareyage en frais vers l'intérieur (CHAUVEAU, 1983).

3. LA LOGIQUE DE LA DEPENDANCE

A l'heure actuelle, au Sénégal, la commercialisation intérieure n'a pas accès au crédit, est décriée socialement et très rigide : les gains de productivité physique dans la pêche se traduisent à la fois par des baisses de prix et un accroissement des rejets en mer. Sauf pour les espèces destinées à l'exportation : céphalopodes, crevettes, rougets, soles, langoustes (KEBE, 1982 ; CHABOUD, 1981 ; DEME, 1982).

Déjà, la pêcherie artisanale de céphalopodes est encouragée par les industriels japonais qui se procurent ainsi un produit moins coûteux que s'il était pêché par les unités industrielles. On peut se demander si le Japon n'est pas le précurseur d'une situation pouvant se généraliser au moins partiellement,

On pourrait à première vue s'en féliciter : les pêcheurs nationaux contribueraient ainsi à l'entrée de devises et à la richesse nationale, tout en s'appropriant les ressources nationales. Ce serait oublier les précédents du cacao, du café, etc... Ce serait oublier que le prix des **céphalopodes** - mais aussi celui des moteurs hors-bord - se décide à Tokyo ; que ceux des pélagiques se fixent à Las **Palmas**. Ce serait oublier enfin que dans les circuits internationaux de commercialisation la valeur ajoutée

est réalisée par le dernier maillon de la **chaîne** ; que les prix aux diverses étapes du procès de production ne découlent pas des coûts de production mais du prix de vente final.

Nous avons tenté dans le passé (WEBER, 1974) de montrer que le système commercial du cacao et du café se satisfait très bien de structures familiales de production à faible productivité à l'hectare. Ces activités, en Afrique, sont essentiellement entre les mains de petits producteurs dont le sort se règle à New-York, Londres, Rotterdam.

Il pourrait en être ainsi demain des pêcheurs artisans du Tiers-Monde si l'on n'y prend garde : ceci expliquerait en partie l'intérêt soudain qu'on leur accorde. S'assurer la maîtrise des ressources suppose d'en contrôler la commercialisation, pas seulement la production.

La bataille des Z.E.E. se gagnera ou se perdra plus sûrement sur ce terrain là que sur **celui** du niveau technologique des unités de production ou celui des modes d'accès à la ressource.

Dakar, Avril 1983,

REF E R E ; N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

- AUBERTIN (C.), 1983.- Pêches "industrielles" au Sénégal.
Rapport de mission, 37 p. mult., ORSTOM, Paris.
- BRENDEL (P.), 1983.- Perspectives d'amélioration de la pirogue sénégalaise
DOPM, n.p. Dakar.
- CHABOUD (C.), 1981.- Les Mareyeurs du Sénégal
Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 104, 40 fig., 62 tabl.
+ ann.
- CHABOUD (C.), 1982.- La pêche artisanale en République Populaire du Congo.
Doc. sci. ORSTOM-CRO, Pointe Noire, 64 p.
- CHAPMAN (M.), 1980.- Ecological adaptations in **subsistence** fishing. Their
implications for stable commercial fisheries development. In FURTADO
(ed.), Tropical Ecology and Development, Kuala Lumpur.
- CHAUVEAU (J.P.), 1982.- La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral
sénégalais.
Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 84 : 25-36
- CHAUVEAU (J.P.), 1983.- Sociologie de la pêche maritime artisanale au Sénégal :
méthodologie et recherches en cours.
Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 84 : 37-54
- CHAUVEAU (J.P.), 1983.- Histoire économique des pêcheries européennes et
industrielles au Sénégal jusqu'aux premières années de l'indépendance.
Essai de comparaison avec la situation contemporaine.
Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, sous presse.
- COUTY (P.) et DURAND (P.), 1968.- Le commerce du poisson au Tchad.
Mémoire ORSTOM, 23 : 260 p. Paris.
- COIJTY (P.), 1964.- Le commerce du poisson au nord-Cameroun,
Mémoire ORSTOM, 5 : 225 p.
- COIJTY (P.), 1973.- Différences de niveaux technologiques et circuits commer-
ciaux africains.
Cah. ORSTOM, Sér. Sci. hum., X(4) : 311-320, Paris.
- COIJTY (P.), 1978.- Evolution économique et fonction commerciale.
Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum., XV(3) : 281-304, Paris.
- DEME (M.), 1983.- Les exportations de la pêche artisanale sénégalaise
Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 35 p.
- DURAND (M.H.), 1981.- Aspects socio-économiques de la transformation artisa-
nale du poisson de mer au Sénégal.
Arch. cent. rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 103, 95 p.
- FONTANA (A.) et WEBER (J.), 1981.- Djifère au Sénégal : la pêche artisanale
en mutation dans un contexte industriel.
2 parties, 47 et 32 p. cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye.

- GOUROU (P.), 1982.- Terres de bonne espérance : le monde tropical.
Plon, coll. Terre Humaine, Paris.
- GERLOTTO (F.) et VERDEAUX (F.), 1978.- La pêche artisanale en Afrique de l'ouest. Evolution et impact socio-économique à travers l'exemple de la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire).
ORSTOM-CRO, 13 p. Abidjan.
- KEBE (M.), 1982.- La pêche **cordière** au Sénégal. Bilan et perspectives.
Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 81-20 p.
- MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, 1981.- Bulletin semestriel d'information sur l'**exécution** du plan. Bilan au 30 juin 1981.
n° 10, 229 p. **Dakar**.
- ORSTOM-CVRS, 1979.- Rationalité technique et logique paysanne ; maîtrise de l'espace agraire et développement.
Colloque, Ouagadougou, déc. 1978. ORSTOM, Paris.
- SECRETARIAT D'ETAT A LA PECHE MARITIME (SEPM), 1980.- Plan d'action de la pêche maritime au Sénégal.
- SOCECO-PECHART, 1982.- Recensements de la pêche artisanale maritime au Sénégal, avril et septembre 1981.
Doc. sci. cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 83-38 p.
- SUTINEN (J.G.), POLNAC (R.B.), 1981.- Small **scale** fisheries in Central **America** acquiring information for **decision** making. ICMRD, Univ. of Rhode Island, 0288.
- SUTINEN (J.G.), POLLNAC (R.B.), JOSSERAND (H.), 1981.- The fisheries of west Africa and **prospects** for development.
ICMRD working papers, 6 : 141 p., **univ.** of Rhode Island.
- THOMSON (D.), 1980.- **conflict** within the fishing industry.
IRCLAM Newsletter, july.
- TROADEC (J.P.), 1982.- Pratiques et perspectives du développement et de l'aménagement des pêches : l'exemple des pêcheries de l'**Afrique nord-occidentale**. Version préliminaire.
FAO, Rome, 30 p. multigr.
- WEBER (J.), 1974.- La région cacaoyère du centre-sud Cameroun. Essai d'interprétation d'une forme locale de production dominée. In Samir AMIN (ed.): Capitalisme agraire en Afrique, 91-105, Anthropos, Paris.
- WEBER (J.), 1979.- Rationalité technique et logiques paysannes : illustrations camerounaises.
Colloque ORSTOM-CVRS, Ouagadougou, déc. 1978 ; 12 p. ORSTOM, Paris.
- WEBER (J.), 1980.- Socio-économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal Hypothèses et voies de recherche.
In: **Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye**, 84 : 3-24.
- WEBER (J.), 1982.- Les enquêtes socio-économiques au CRODT.
Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Tiaroye, 190 : 37 p.

WEBER (J.), 1982.- Pour une approche globale des problèmes de pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal. Consultation d'experts sur la technologie du poisson en Afrique, Casablanca, juin 1982, FAO, Rome, 12 p.

WILKINSON (M.), 1979.- The economics of the **oceans**. Environment issues and economics analysis.
Amer. **Econ. Rev. Papers** and proceedings, 69 (2) : 251-255, may.